

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 mars 2019 à 20 heures

Convocation en date du 22 mars 2019.

En exercice : 23 ; Etaient présents : 17 ; Absents excusés : 5 ; Absent : 1 ; 1 pouvoir.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe HEUZE

1) BUDGETS ANNEXES

BUDGET REGIE CHAUFFAGE AU BOIS - LE TEILLEUL :

Le Conseil d'exploitation s'est réuni ce jour pour étudier les comptes et a émis un avis favorable.

A – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2018 en section d'exploitation + 859.83 €
- Le résultat de clôture 2018 en section d'investissement + 50 629.56 €
- Les Restes à réaliser en 2018 en section d'investissement - 1 440 €

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2019 en excédent d'exploitation 859€83.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – BUDGET PRIMITIF 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

BP 2019 SECTION D'EXPLOITATION

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	100 700.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	130 000.00
012	Charges du personnel et frais assimilés	13 200.00	013	Atténuation de charges	0.00
65	Autres charges de gestion courante	15.00	74	Subvention d'exploitation	0.00
66	Charges financières	20 390.00	77	Produits exceptionnels	18 000.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	002	Résultat reporté	0.00
022	Dépenses imprévues	1 194.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	28 160.00			14 800.00
002	Déficit reporté	0.00		002 Résultat reporté	859.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
TOTAL		163 659.00			163 659.00

BP 2019 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES		RECETTES
	Dépenses financières	51 250.00		Recettes financières 0.00
	Dépenses d'équipement	11 299.00		Recettes d'équipement
040	Opérations d'ordre entre sections	14 800.00		
			040	Opérations d'ordre entre sections 28 160.00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales
	Restes à réaliser	1 440.00		Reste à réaliser
			021	Virement de la section de fonctionnement
002	Solde d'exécution reporté		001	Résultat reporté 50 629.00
TOTAL		78 789.00		78 789.00

BUDGET « LOTISSEMENT LA MARE MOREL 5 » :

A – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2018 en section de fonctionnement + 1,41 €
- Le résultat de clôture 2018 en section d'investissement + 277,42 €
- Les Restes à réaliser en 2018 en section d'investissement 0€

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2019 en excédent de fonctionnement 1,41 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT « LA BUTTE ROUGE 1 » :

A – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2018 en section de fonctionnement - 0,67 €
- Le résultat de clôture 2018 en section d'investissement + 1,41 €
- Les Restes à réaliser en 2018 en section d'investissement 0€

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2019 en déficit de fonctionnement 0,67 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET REGIE - HEUSSE :

A – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2018 en section d'exploitation + 3 699.90 €
- Le résultat de clôture 2018 en section d'investissement - 1 957.89 €
- Les Restes à réaliser en 2018 en section d'investissement 0 €
- A couvrir en investissement par fonctionnement 1 957,89 €.

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2019 en excédent d'exploitation 1 742€01.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – BUDGET PRIMITIF 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

LOTISSEMENT MARE MOREL 5

BP 2019 SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	0.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 200.00
			74	Dotations et participations	0.00
65	Autres charges	15.00	77	Produits exceptionnels	17 814.00
042	Stocks	30 000.00	042	Variation des stocks	0.00
002	Résultat reporté	0.00	002	Résultat reporté	1.00
TOTAL		30 015.00			30 015.00

BP 2019 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	277.00
16	Rembt d'emprunts	30 277.00	16	Rembt d'emprunts	0.00
040	Stocks	0.00	040	Stocks	30 000.00
TOTAL		30 277.00			30 277.00

LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 1

BP 2019 SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	3 000.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 740.00
			75	Autres produits gestion courant	0.00
65	Autres charges	15.00	77	Produits exceptionnels	24 076.00
042	Stocks	43 800.00	042	Variation des stocks	3 000.00
002	Résultat reporté	1.00	002	Résultat reporté	0.00
TOTAL		46 816.00			46 816.00

BP 2019 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	1.00
16	Rembt d'emprunts	40 801.00	16	Rembt d'emprunts	0.00
040	Stocks	3 000.00	040	Stocks	43 800.00
TOTAL		43 801.00			43 801.00

REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

BP 2019 SECTION D'EXPLOITATION

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	1 150.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 500.00
012	Charges du personnel et frais assimilés	1000.00	013	Atténuation de charges	0.00
65	Autres charges de gestion courante	15.00	74	Subvention d'exploitation	0.00
66	Charges financières		77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles		002	Résultat reporté	1 742.00
022	Dépenses imprévues				
042	Opérations d'ordre entre sections	1 116.00			1 000.00
002	Déficit reporté	0.00			0.00
023	Virement à la section d'investissement	961.00			
	TOTAL	4 242.00			4 242.00

BP 2019 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
	Dépenses financières	0.00		Recettes financières	1 957.00
	Dépenses d'équipement	1 076.00		Recettes d'équipement	
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000.00			
			040	Opérations d'ordre entre sections	1 116.00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	Restes à réaliser	0.00		Reste à réaliser	
			021	Virement de la section de fonctionnement	961.00
002	Solde d'exécution reporté	1 958.00	001	Résultat reporté	0.00
	TOTAL	4 034.00			4 034.00

2) BUDGET GENERAL :

A. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 :

Madame le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2018 en section de fonctionnement	+ 1 762 889,99 €
- Résultat assainissement 2018 en section d'exploitation (suite au transfert de la compétence assainissement à la cté d'agglomération)	+ 553,41 €
- Le résultat de clôture 2018 en section d'investissement	+ 166 788,19 €
- Les Restes à réaliser en 2018 en section d'investissement	- 241 165,08 €
- Résultat assainissement 2018 en section d'investissement (suite au transfert de la compétence assainissement à la cté d'agglomération)	+ 107 324 €
- A couvrir en investissement par fonctionnement (+166 788,19 – 241 165,08 + 107 324 €)	0 €.

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2019 en excédent de fonctionnement + 1 763 443.40 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – Transfert des résultats assainissement collectif à la communauté d'agglomération :

Transfert des résultats du budget assainissement collectif M49 vers le budget M14 de la commune :

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à affecter les résultats du budget M49 « Assainissement collectif » sur les lignes 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour 107 324 € et 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 553,41 € sur budget communal 2019.

Transfert des résultats du budget assainissement collectif de la commune à la Communauté d'agglomération du Mont Saint Michel-Normandie :

Section d'investissement pour 107 324 €.

Section de fonctionnement, pour

- Résultat de clôture de fonctionnement : + 553,41 €
- Charges rattachées à l'exercice 2018 : + 18 656,10 €
- Produits rattachés à l'exercice 2018 : - 63 878 €
- Reste à recouvrer : - 5 697 €
- Soit un transfert de fonctionnement, déficit de 50 365€49.

Soit un total transféré de 56 958,51 €

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

C – BUDGET PRIMITIF 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux à :

	Taux 2019
Taxes habitation	10.63
Taxes Foncier Bâti	22.30
Taxes Foncier non Bâti	35.43
CFE	

Pas d'augmentation des taux communaux.

A la suite de la création de la commune nouvelle, lissage des taux sur les 5 communes à compter de 2017 sur 7 ans

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

BUDGET PRIMITIF 2019

BP 2019	section de fonctionnement	Dépenses
011	<i>charges à caractère général</i>	755 050.00
012	<i>Charge de personnel et assimilé</i>	655 200.00
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	200 050.00
014	<i>atténuation de produits</i>	5 000.00
66	<i>charges financières</i>	18 500.00
67	<i>charges exceptionnelles</i>	105 078.00
022	<i>dépenses imprévues Fonct</i>	3 038.00
023	<i>virement à la section d'investissement</i>	1 718 031.00
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	12 581.00
043	<i>Opérations d'ordre intérieur de section</i>	0.00
		0.00
	TOTAL	3 472 528.00
BP 2019	section de fonctionnement	Recettes
70	<i>produits des services du domaine ...</i>	106 246.00
73	<i>impôts et taxes</i>	849 638.00
74	<i>dotations et participations</i>	619 180.00
75	<i>autres produits de gestion courante</i>	40 000.00
013	<i>atténuation de charges</i>	25 000.00



76	produits financiers	0.00	
77	produits exceptionnels	69 021.00	
042	Opérations d'ordre entre section	0.00	
043	Opérations d'ordre intérieur de section	0.00	
	SOUS-TOTAL	1 709 085.00	
002	excédent de fonctionnement reporté du budget communal	1 763 443.00	
	TOTAL	3 472 528.00	
BP 2019	section d'investissement	Dépenses	Recettes
	Total d'équipement	2 751 764.92	822 740.00
	Total opérations financières	258 274.00	423 740.00
	Virement à la section de fonctionnement		1 718 031.00
	Total des opé. Pour le compte de tiers	0.00	0.00
	Opérations d'ordre de section à section	0.00	12 581.00
	Opérations patrimoniales	0.00	0.00
	SOUS-TOTAL	3 010 038,92	2 977 092.00
	Restes à réaliser 2018	599 185.08	358 020.00
001	Solde d'exécution reporté du budget communal	0.00	274 112.00
	TOTAL	3 609 224.00	3 609 224.00

Observations sur la situation financière de la commune :

Monsieur le Receveur présent donne quelques éléments sur la situation financière de la Commune.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2019 les subventions de fonctionnement à allouer aux associations, comme suit :

- AAEP de le Teilleul (50) 3 200 €
- AAEP de le Teilleul (50), subvention exceptionnelle
60 ans du club 1 000 €
- Amicale de Loisirs et Plein Air Le Teilleul (50) 930 €
- Amicale des chasseurs du Mortainais 100 €
- Amicale du Personnel du Mortainais 510 €
- Association Anciens AFN et TOE 350 €
- Association Diocésaine de Coutances 150 €
- Association des donateurs de Sang Bénévoles de Sourdeval
et des Canton limitrophes 200 €
- Association Musique et Loisirs Buais (50) 300 €
- Comice Agricole Le Teilleul/Barenton 700 €
(Mr ACHARD de la VENTE ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).
- Comité d'Aide aux cheveux blancs Le Teilleul 400 €
- Comité d'animation Teilleulaise 3 350 €
- Subvention exceptionnelle St Georges
- Union Cycliste du Mortainais 1 300 €
(Mr LÉBOULANGER Bernard ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).
- Subvention exceptionnelle Courses Le Teilleul 8/5
- Union Cycliste du Mortainais 700 €

(Mr LEBOULANGER Bernard ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).

- | | |
|---|---------|
| ➤ Union Cycliste du Mortainais | 2 000 € |
| (Mr LEBOULANGER Bernard ne prend pas part au vote, conseiller intéressé). | |
| ➤ Comité de Jumelage Le Teilleul-St John | 800 € |
| ➤ Comité des Fêtes d'Heussé | 320 € |
| ➤ Société Intercommunale de chasse le Teilleul (50) | 240 € |
| ➤ Subvention exceptionnelle Local | |
| Société Intercommunale de chasse le Teilleul (50) | 460 € |
| ➤ Société Intercommunale de chasse le Teilleul (50) | |
| nuisibles | 900 € |
| ➤ Union Commerciale et Artisanale Le Teilleul | 1 300 € |
| ➤ Association Les Heusséades | 650 € |
| ➤ Association Tennis de Table Teilleulais | 1 800 € |
| (Mr MAERTENS Emmanuel ne prend pas part au vote, conseiller intéressé). | |
| ➤ Coopérative Scolaire | 1 000 € |
| ➤ Country Dance Le Teilleul | 250 € |
| ➤ La Gaule du Mortainais | 60 € |
| ➤ Union sportive de la Sélune | 1 000 € |
| ➤ Union sportive de la Sélune – Foot Loisirs | 200 € |
| ➤ Association Acad'habra (G'ART EN FETE) | 200 € |
| ➤ La lyre Teilleulaise | 50 € |
| (Mr HEUTIER-GUEGUEN Serge ne prend pas part au vote, conseiller intéressé). | |
| ➤ Les Dauphins Barentonnais (natation) | 150 € |
| ➤ Amicale des sapeurs pompiers Le Teilleul | 1 520 € |
| ➤ Qi Gong Le Teilleul | 250 € |

3) AMORTISSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES : EFFACEMENT DE RESEAUX ET BORNE DE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE :

Rappel :

- Effacement réseaux « Bourg » Husson, participation financière de 35 464 € 34.
- Effacement réseaux « Place de l'Hôtel de Ville », participation financière de 36 046€02.
- Effacement réseaux « Rue des Vignes » Le Teilleul, participation financière de 24 334€92
- Borne de recharge véhicule électrique, participation financière de 1 000 €.

Ces participations financières de la commune s'analysent en une subvention d'équipement de tiers à retracer au débit du compte 2041582 « Subventions d'équipement versées groupements de collectivités autres » amortissable obligatoirement.

Sur proposition de Monsieur le Receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de la durée de l'amortissement à 15 ans pour les effacements de réseaux et pour la borne de recharge électrique : 1 an.

4) CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS – SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX :

Objet du marché :

Construction de deux logements individuels Lotissement Communal « La Butte Rouge1 » Commune déléguée Le Teilleul

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction des 2 logements individuels avec les entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses :
- Lot n° 01 Terrassements / VRD : L'entreprise MONGODIN 50640 LE TEILLEUL, le montant du marché : 22 208,40 € ht.
- Lot n° 02 Gros Œuvre : L'entreprise GILBERT 50600 LE MESNILLARD, le montant du marché : 106 765,50 € ht.
- Lot n° 03 Charpente bois : L'entreprise BRUNO 61700 DOMFRONT, le montant du marché : 9 686,44 € ht, avec la variante 1 : Plancher de Stockage sur la partie cuisine/arrière-cuisine du T4 : 449,07 ht.
- Lot n° 04 Couverture ardoise : L'entreprise FOUILLEUL 50600 St Hilaire du Harcouët, le montant du marché : 21 037,35 € ht, avec la variante 2 : couverture ardoise en fibre-ciment en remplacement de l'ardoise naturelle : - 5391,10 € ht.
- Lot n° 05 Etanchéité : L'entreprise FOUILLEUL 50600 St Hilaire du Harcouët, le montant du marché : 6 675,45 € ht.
- Lot n° 06 Menuiseries extérieures (ALU) / fermetures : L'entreprise ANGENARD 53220 LA PELLERINE, le montant du marché : 22 921,14 € ht.
- Lot n° 07 Menuiseries intérieures bois : L'entreprise PELE 53500 MONTENAY, le montant du marché : 9 414,11 € ht.
- Lot n° 08 Isolation / plâtrerie : L'entreprise MARQUER 50240 ST AUBIN DE TERREGATTE, le montant du marché : 24 939,20 € ht.
- Lot n° 09 Electricité / téléphone / TV / ventilation : L'entreprise LEHERICEY 50370 BRECEY, le montant du marché : 15 034 € ht.
- Lot n° 10 Chauffage thermodynamique : L'entreprise LEHERICEY 50370 BRECEY, le montant du marché : 14 328 € ht.
- Lot n° 11 Plomberie / Sanitaire : L'entreprise DELALONDE 53220 PONTMAIN, le montant du marché : 10 282,34 € ht.
- Lot n° 12 Carrelage / faïence : L'entreprise Claude LEBLOIS 50170 PONTORSON, le montant du marché : 9 810,50 € ht.
- Lot n° 13 Peinture : L'entreprise ISIGNY DECO 50300 MARCEY LES GREVES, le montant du marché : 11 954,92 € ht.
- Lot n° 14 Revêtement de sol souple : L'entreprise LEBLOIS 50240 ST JAMES, le montant du marché : 2 480 € ht.
- Lot n° 15 Espaces verts / clôtures : L'entreprise GORRONNAISE DE JARDINS 53120 GORRON, le montant du marché : 7 999,36 € ht.

5) FOURNITURE EN COMBUSTIBLE BOIS DE LA CHAUFFERIE CENTRALE DE LA COMMUNE DU TEILLEUL – SIGNATURE DU MARCHE :

Le Conseil d'exploitation s'est réuni ce jour pour émettre un avis favorable à la signature du marché.

Objet du marché :

Fourniture en combustible bois de la chaufferie centrale de la commune du Teilleul

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum.

Le marché est conclu pour une durée de quatre (4) ans et court à compter de sa notification prévue au 1^{er} avril 2019.

Le titulaire du marché s'engage à fournir à la Régie de chauffage du Teilleul les quantités de bois nécessaires à ses besoins, estimés à 1 600 tonnes sur 4 ans.

La quantité annuelle prévisionnelle de bois à fournir, estimée à environ 400 tonnes par an, est consommée sur neuf (9) mois de l'année (de fin septembre à début juin).

Le combustible ne pourra pas contenir d'autres produits ligneux que :

- des plaquettes sèches FB (Forestières et/ou Bocagères),
- des plaquettes sèches de scieries.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Mme le Maire à signer le marché de fourniture en combustible bois de la chaufferie centrale de la commune du Teilleul avec l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse :

Sarl BEMA Bois Energie Maine Atlantique ZI LA LANDE DU MOULIN 44170 NOZAY, le montant du marché s'élève à 108 € ht la tonne, l'évaluation de la prestation, sur la durée du marché est 172 800 € ht. Prix révisable.

6) STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – GENDARMERIE :

Par délibération du 31 janvier 2019, le conseil communautaire a décidé de restituer à la commune de Ducey-Les-Chéris, à sa demande, la gendarmerie située sur son territoire, les autres gendarmeries communautaires restant de compétence intercommunale (Avranches, Isigny-Le-Buat, Le Mont-Saint-Michel Pontorson et Sartilly-Baie-Bocage).

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité émet un avis défavorable à la modification de compétence décidée par le conseil communautaire pour les raisons suivantes :

- A la création de la communauté d'agglomération, les gendarmeries étaient communautaires.
- Toutes les gendarmeries du territoire ne sont pas mentionnées.
- La définition de l'intérêt communautaire pour les gendarmeries n'est pas établie.

7) NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS :

Objet : Le conseil d'exploitation de la régie de chauffage est consulté par le Maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Le conseil d'exploitation est composé de cinq membres.

Les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'exploitation, soit au minimum 3 sièges.

Aujourd'hui : 4 élus + le directeur de la maison de retraite « rue du Maine ».

Les membres du conseil d'exploitation sont nommés pour 3 ans dans la limite de durée du mandat municipal.

Messieurs Patrice ACHARD de la VENTE, Emmanuel MAERTENS, Fabien BOUZIN, Madame Danielle DANJOU et Monsieur le Directeur de la Maison de Retraite EHPAD « Rue des Ecoles » au Teilleul ont été désignés le 9 mars 2016.

Décision du Conseil Municipal :

A l'unanimité les membres ci-dessus sont reconduits.

8) PLAN DE FORMATION DES AGENTS DE LA COMMUNE DU TEILLEUL :

Mme le Maire précise que la loi prévoit que les communes établissent un plan de formation annuel qui détermine le programme d'actions de formations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend connaissance du plan de formation des agents de la commune pour l'année 2019.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget communal.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

9) QUESTIONS DIVERSES :

- Composition des bureaux de vote pour les élections européennes le 26 mai 2019.

- Prochaines réunions :

- Conseil Municipal : le mardi 14 mai à 20h30.
- Réunion Maires et Adjointes : le mercredi 24 avril à 20h.

- Lecture des mots de la boîte à idées.

- 6 avril : 1^{er} marché du terroir animé.

- Eclairage public :

- Suite à une rencontre avec les élus concernés et le syndicat départemental d'Energies de la Manche le 13 mars. Avant d'éteindre l'éclairage la nuit, un état des lieux sera fait avec un diagnostic pour connaître les économies d'énergies puis une délibération du conseil sera prise et enfin un arrêté du Maire.
- Rénovation du parc éclairage public : Pour la sécurisation et l'efficacité énergétique :
Sur 4 années : en fonction des priorités, reste à charge commune : 1^{ère} année : 39 390 € ; 2^{ème} année : 37 790 € ; 3^{ème} année : 24 550 € ; 4^{ème} année : 14 950 €. Il est proposé de diminuer le programme de voirie annuel pour la prise en charge de cette dépense.

- Compte rendu de la réunion d'information le 14 mars à 19h30 à la Salle de la Basse-Porte au Teilleul avec les propriétaires d'un bien immobilier ou foncier situé aux alentours de la mairie.

L'objet : Réalisation d'un « référentiel foncier », qui permet de mieux connaître et de caractériser les éléments du patrimoine bâti et foncier afin de constituer une base de données pour anticiper l'évolution urbaine du centre-bourg du Teilleul.

Une trentaine de personnes présente et une dizaine excusée.

Le cabinet d'études Architour en charge de l'étude de revitalisation recevra les propriétaires intéressés par la démarche le 2 avril et le 9 avril à la mairie.

- Compte rendu du mémoire réalisé par les étudiants de la fac Master 2 Ruralités suite aux enquêtes menées sur la commune.
- Relais information services Rue Guillaume Morel Le Teilleul Compétence communautaire. Retour à la commune. Une convention sera passée entre la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie et la commune pour réaliser les travaux d'aménagement d'aire de Camping-car au plus vite avant le retour définitif à la commune.
- Fleurissement. La commission embellissement animation s'est réuni pour étudier l'aménagement des parterres de fleurs, sur la commune déléguée du Teilleul : Crédit Mutuel et en face.
- Achat d'un smart phone pour la mise à jour de page de facebook et la prise de photos.

Séance levée à 0 h00 mn